

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 38

N°127

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUILLET 2021**

L'AN deux mille vingt et un, le 08 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 2 juillet 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, NIFEUR Nadege, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre yves, DAGUET Anthony, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : CHARTIER Lewis, HOUIS Margaux, DERKAOUI Meriem, BUTT Zishan.

Excusé : NEDELEC Soizig .

Représentés par :

Madame Yasmina BAZIZ	Madame Véronique DAUVERGNE
Monsieur Miguel MONTEIRO	Monsieur Samuel MARTIN
Monsieur Thierry AUGY	Madame Zakia BOUZIDI
Madame Christiane DESCAMPS	Monsieur Alain DESCAMPS
Madame Maryse EMEL	Monsieur Jerome LEGENDRE
Monsieur Cédric SCHROEDER	Monsieur Michel HADJI-GAVRIL
Madame Marie Amelie ANQUETIL	Madame Marie-pascale REMY
Monsieur Marc GUERRIEN	Madame Nadege NIFEUR
Madame Fatima YAOU	Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR	Madame Katalyne BELAIR

Secrétaire de séance : Zakia BOUZIDI

Direction des Achats et Commande Publique/Commande Publique

OBJET : Délégation de service public relative à la gestion des parkings Poisson et Pesqué. Approbation du projet.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jose LESERRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1411-1, L1411-2, L1413-1,

Vu le Code de la Commande publique, notamment ses articles L1121-1 et L1121-3,

Vu la délibération n°174 en date du 3 décembre 2020 approuvant le marché de prestation de services pour l'exploitation du Parking Poisson,

Vu le marché public notifié à la société INDIGO le 1^{er} février 2021,

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux,

Vu l'avis du Comité technique, considérant les contraintes et avantage de ce mode de service,

Vu le budget communal,

Considérant que la ville assure actuellement la gestion en régie du parking Pesqué ;

Considérant que par le biais d'un marché public, un prestataire assure aujourd'hui la gestion du parking Poisson ;

Considérant qu'à terme ces équipements devront être exploités de manière mutualisée et qu'il convient d'en définir les modalités d'exploitation ;

Considérant les caractéristiques liées aux différents modes de gestion possibles (directe ou déléguée) ;

Considérant, après analyse, que la délégation de service public a été retenue comme le mode de gestion le plus adapté compte tenu du fait que la gestion de parkings suppose une démarche commerciale et une technicité particulière ;

Considérant dans ce cadre que le futur délégataire exploitera les parkings susvisés à ses risques et périls ;

Considérant que parmi les missions qui lui seront dévolues, le délégataire devra notamment gérer :

- L'accueil des usagers et la gestion des abonnements
- La relation avec les utilisateurs
- La collecte, le comptage et le traitement des recettes
- L'entretien et la maintenance des équipements
- La gestion des accès et des contrôles d'accès ;

Considérant en outre que le délégataire sera soumis à des obligations de service public fixées par la Ville d'Aubervilliers, en fonction de ses objectifs propres avec :

- Une politique tarifaire accessible et attractive pour les usagers
- Des amplitudes d'ouverture de nature à satisfaire les catégories d'usagers ;

Considérant qu'en égard à ce choix, il conviendra d'engager une procédure de publicité et de mise en concurrence ;

Adoption à la majorité par 36 pour , 11 se sont abstenus(Sofienne KARROUMI, Katalyne BELAIR, Marc GUERRIEN , Nadege NIFEUR, Jean jacques KARMAN, Safia BOUCHA, Pierre yves NAULEAU , Fatima YAOU , Evelyne YONNET-SALVATOR, Anthony DAGUET, Yonel COHEN-HADRIA) , 1 ne prend pas part au vote (Samuel MARTIN)

DELIBERE :

APPROUVE le principe de délégation de service public de type affermage pour la gestion des parkings Poisson et Pesqué.

AUTORISE Madame le Maire à lancer la procédure de délégation de service public.

DIT QUE la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil – 7 rue Catherine Puig – 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte.

Reçue en préfecture le : 15/07/21
Accusé en préfecture :
93-219300019-20210708-lmc120713-DE-1-1
Publiée le : 15/07/21
Certifiée exécutoire : 15/07/21

Le Maire,

Karine FRANCLET

